



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA



ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé
le 31 mars 2018



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des auditeurs indépendants.....	4
État de la situation financière	6
État des résultats et de la situation financière nette.....	7
État de la variation de la dette nette	8
État des flux de trésorerie	9
Notes aux États financiers.....	10



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

La direction a préparé ces États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, lorsque cela s'avère nécessaire, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec ces États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences législatives.

De plus, la direction veille à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre des communes.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants mandatés par la Chambre des communes.

Au nom de la Chambre des communes,

Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes

Daniel G. Paquette CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 29 juin 2018



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au greffier de la Chambre des communes

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre des communes au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 29 juin 2018

Ottawa (Canada)



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2018	2017
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	43 013	43 104
Indemnités de vacances et congés compensatoires	9 222	8 257
Avantages sociaux des employés (note 5)	28 328	26 160
Fonds de recherche de la flamme du centenaire (note 6)	23	19
<i>Total des passifs</i>	80 586	77 540
Actifs financiers		
Encaisse	53	32
Somme à recevoir du Trésor	30 196	28 962
Débiteurs (note 7)	13 829	14 628
Avances (note 8)	913	911
Stocks aux fins de revente	390	762
<i>Total des actifs financiers</i>	45 381	45 295
Dette nette	35 205	32 245
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	10 046	5 691
Stocks aux fins d'utilisation	2 383	2 950
Immobilisations corporelles (note 9)	21 803	18 588
<i>Total des actifs non financiers</i>	34 232	27 229
Situation financière nette	973	5 016

Obligations contractuelles (note 10)

Passif éventuel (note 11)

Approuvé par :

Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes

Daniel G. Paquette CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 29 juin 2018



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<i>Budget</i>	2018	2017
<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>(note 12)</i>		
Charges			
Fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	412 524	406 317	345 456
Installations	67 974	67 974	68 414
Transport et communications	42 634	39 858	41 834
Services professionnels et spéciaux	26 634	26 439	25 265
Locations et licences	12 754	16 801	18 756
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	15 572	10 631	13 617
Services publics, fournitures et approvisionnements	16 066	12 204	11 924
Services de publicité et d'impression	9 981	10 183	8 085
Amortissement des immobilisations corporelles	7 392	7 392	8 556
Réparations et entretien	15 402	7 069	3 327
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	13	13	(331)
Autres	470	470	853
<i>Total des charges de fonctionnement</i>	627 416	605 351	545 756
Paielements de transfert aux associations internationales	1 681	1 033	975
Total des charges (note 15)	629 097	606 384	546 731
Revenus			
Recouvrements de coûts	25 182	25 182	17 385
Services de restauration – ventes	4 914	4 914	3 287
Autres	690	690	141
Total des revenus	30 786	30 786	20 813
Coût de fonctionnement net	598 311	575 598	525 918
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor	-	(487 087)	(444 696)
Variation de la somme à recevoir du Trésor	-	(1 234)	2 691
Services reçus gratuitement (note 14 (a))	-	(91 286)	(90 287)
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages	-	3	1
Transfert net (des) aux ministères fédéraux et autres institutions parlementaires	-	(37)	231
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	-	(4 043)	(6 142)
Situation financière nette – début de l'exercice	-	5 016	11 158
Situation financière nette – fin de l'exercice	-	973	5 016



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	(4 043)	(6 142)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10 610	5 952
Amortissement des immobilisations corporelles	(7 392)	(8 556)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(13)	331
Transfert d'immobilisations corporelles des (aux) ministères fédéraux et autres institutions parlementaires	37	(231)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(27)	(39)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	3 215	(2 543)
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	(567)	(976)
Variation due aux charges payées d'avance	4 355	(30)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	2 960	(9 691)
Dette nette – début de l'exercice	32 245	41 936
Dette nette – fin de l'exercice	35 205	32 245



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	575 598	525 918
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement (<i>note 14 (a)</i>)	(91 286)	(90 287)
Amortissement des immobilisations corporelles	(7 392)	(8 559)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(13)	331
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	3	1
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation (diminution) de l'encaisse	21	(246)
Augmentation (diminution) des débiteurs	(799)	4 631
Augmentation des avances	2	175
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	4 355	(30)
Diminution des stocks	(939)	(688)
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	91	(6 003)
Augmentation des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(965)	(981)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux des employés	(2 168)	14 518
Augmentation du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	(4)	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	476 504	438 783
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10 610	5 952
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(27)	(39)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	10 583	5 913
Encaisse nette fournie par le Trésor	487 087	444 696



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

La **Chambre des communes** est une institution autonome constituée en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867. Le Bureau de régie interne est l'organe directeur de la Chambre des communes.

Le **Bureau de régie interne** surveille la gestion financière et les questions administratives relatives à la Chambre des communes et à ses députés et, en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, il a le pouvoir de prendre des mesures à l'égard de ces questions. Le Bureau est présidé par le Président de la Chambre et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

Le **greffier de la Chambre des communes** est le secrétaire du Bureau de régie interne et agit à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre. Il relève du Président de la Chambre.

Les **députés** exercent les rôles de législateur et de représentant de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et ils étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent à des comités permanents, spéciaux ou mixtes, puisque la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Les députés font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent de politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur caucus, et ils dirigent le travail des bureaux de recherche. Certains députés, notamment le Président de la Chambre, le vice-président de la Chambre, les leaders à la Chambre et les whips en chef, assument également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs (suite)

L'**Administration de la Chambre** fournit aux députés les services de soutien nécessaires au cours d'une législature et est en permanence au service de la Chambre des communes à titre d'institution en assurant la continuité d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus législatif. Elle offre des conseils et du soutien au moyen d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs, juridiques et financiers, ainsi que les services de gestion des technologies et de l'information, de gestion des immeubles, de restauration, des ressources humaines, et de santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 338 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration de la Chambre compte 1 705 employés à temps plein dans sept secteurs administratifs. Les employés relèvent de l'un des trois cadres supérieurs relevant du greffier de la Chambre des communes. Le sous-greffier, Administration supervise le fonctionnement et la prestation de services des cinq secteurs administratifs suivants : le Bureau de la sécurité institutionnelle, les Services numériques et Biens immobiliers, les Services des finances, les Services en ressources humaines et les Opérations de la Cité parlementaire. Le sous-greffier, Procédure voit à l'ensemble de la gestion du secteur administratif suivant : les Services de la procédure. Le légiste et conseiller parlementaire supervise le secteur administratif suivant : le Bureau du légiste et conseiller parlementaire.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Ces États financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre des communes est financée au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation de rapports financiers sur les autorisations consenties à la Chambre des communes ne correspond pas à la présentation de rapports financiers en fonction des Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État de la situation financière et dans l'État des résultats et de la situation financière nette ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations effectuées avec des ministères fédéraux et les autres institutions parlementaires.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. La somme à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre des communes a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(f) Stocks

i. Stocks aux fins de vente

Les stocks aux fins de vente comprennent les articles dans les cantines, les cafétérias et la salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(f) Stocks (suite)

ii. Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel, les articles de papeterie et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen, et selon la méthode du premier entré, premier sorti.

(g) Immobilisations corporelles

La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actifs</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatiques	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail
Équipement loué	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail

(h) Avantages sociaux des employés

i. Salaires, avantages sociaux et congés annuels

Les salaires, les avantages sociaux et les congés annuels sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé en fonction des conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux congés annuels est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des congés annuels inutilisés. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées au moyen d'autorisations parlementaires des exercices futurs.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés (suite)

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leur convention collective ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en date du 31 mars, en fonction du nombre de semaines qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées ou de percevoir la valeur totale ou restante des prestations à la cessation d'emploi. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en fonction du nombre de semaines qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

iii. Prestations de retraite

a. Prestations de retraite des employés

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP) en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Le RRFP est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au RRFP sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au RRFP. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler tout déficit actuariel du RRFP.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés (suite)

b. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de retraite à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas sur l'État de la situation financière de la Chambre des communes puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre des communes à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

iv. Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Il s'agit d'avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de la prestation de services de technologie de l'information et de gestion de l'information à des institutions parlementaires, de la planification à long terme des locaux dans le contexte des travaux de rénovation de la cité parlementaire, et des services de traiteur et de restauration. Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les événements sous-jacents générant les revenus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement des ministères et organismes fédéraux pour les services d'installations offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, les cotisations des employeurs aux régimes d'assurance santé et dentaire payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et les services d'indemnisation des travailleurs fournis par Emploi et Développement social Canada sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations internationales parlementaires et indépendantes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(m) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où les opérations ont lieu.

(n) Incertitude liée à la mesure

La préparation de ces États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation de ces États financiers, la direction était convaincue que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont les suivants : le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les congés de maladie des employés, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

(o) Modifications comptables

Le 1^{er} avril 2017, la Chambre des communes a adopté les normes comptables canadiennes suivantes pour le secteur public : SP 2200 – Information relative aux apparentés, SP 3420 – Opérations interentités, SP 3210 – Actifs, SP 3320 – Actifs éventuels, et SP 3380 – Droits contractuels.

L'adoption de ces normes n'a pas entraîné de changement de méthode comptable pour la Chambre des communes ou de rajustement des États financiers au 1^{er} avril 2017.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le Parlement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Coût de fonctionnement net	575 598	525 918
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement (<i>note 14 (a)</i>)	(91 286)	(90 287)
Amortissement des immobilisations corporelles	(7 392)	(8 556)
Utilisation de charges payées d'avance	(4 826)	(4 417)
Stocks utilisés	(3 923)	(4 748)
Avantages sociaux des employés	(2 168)	14 518
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(965)	(981)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(13)	331
Transferts aux actifs en développement	2 367	1 366
Paiements de charges d'exercices précédents	2 007	(2 007)
Remboursement de charges d'exercices précédents	111	285
Autres	(33)	(54)
	(106 119)	(94 550)
<i>Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	8 242	4 586
Achats de stocks	2 984	4 060
Charges payées d'avance	9 181	4 387
Autres	497	493
	20 904	13 526
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	490 383	444 894



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Crédit 1 – dépenses de fonctionnement	350 717	326 299
Montants législatifs	162 379	141 963
	513 096	468 262
Moins :		
Inutilisées – fonctionnement	(22 713)	(23 368)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	490 383	444 894

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Créditeurs – entités externes	21 842	21 086
Créditeurs – ministères et organismes fédéraux, et autres institutions parlementaires	1 444	1 445
	23 286	22 531
Charges à payer	19 727	20 573
Total des crédoiteurs et des charges à payer	43 013	43 104



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés

(a) Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les prestations seront prélevées sur des autorisations futures. Le tableau qui suit présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	17 453	31 503
Changement au passif pour l'exercice	3 747	(12 282)
Prestations versées pendant l'exercice	(1 762)	(1 768)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	19 438	17 453



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés (suite)

(b) Congés de maladie

La Chambre des communes alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en temps payé au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables au moment de la cessation d'emploi. Le tableau qui suit présente les renseignements sur les congés de maladie au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	8 707	9 175
Charges pour l'exercice :		
Coût actuel du service	1 241	1 253
Coût des intérêts	137	118
Gain actuariel (perte actuarielle)	404	(272)
	10 489	10 274
Prestations versées pendant l'exercice	(1 599)	(1 567)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	8 890	8 707

À la fin de l'exercice 2017-2018, une évaluation actuarielle de l'obligation au titre des congés de maladie des employés de la Chambre des communes a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation au titre des congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2018	2017
Taux d'actualisation	2,10 %	1,60 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2018	2,0 %	2,0 %
2019 et années suivantes	2,0 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	15 ans	14,5 ans



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objectif d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer des rapports sur les contributions d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueilli du monument de la flamme du centenaire sur la Colline parlementaire à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de dons.

7. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Débiteurs – ministères et organismes fédéraux, et autres institutions parlementaires	10 623	11 275
Débiteurs – entités externes	3 216	3 363
	13 839	14 638
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(10)	(10)
Total des débiteurs	13 829	14 628

8. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Petite caisse pour les députés	587	576
Avances pour les déplacements et les frais d'études	267	276
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	40	40
Avances liées aux frais postaux	19	19
Total des avances	913	911



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût				Amortissement cumulé		Valeur comptable nette		
	31 mars 2017	Acquisitions	Aliénations et rajustements	Transferts d'actifs en développement	31 mars 2017	Amortissement	Aliénations et rajustements	2018	2017
Matériel et infrastructure informatiques	15 959	3 494	(120)	-	13 413	1 723	(119)	4 316	2 546
Logiciels	27 647	-	-	3 598	21 643	4 123	-	5 479	6 004
Machinerie et équipement	8 783	1 077	(742)	-	7 882	333	(739)	1 642	901
Véhicules	1 752	79	(74)	-	751	222	(74)	858	1 001
Autre équipement	3 245	321	(62)	-	2 462	222	(63)	883	783
Améliorations locatives	8 911	721	-	460	4 525	769	-	4 798	4 386
Actifs en développement	2 967	4 918	-	(4 058)	-	-	-	3 827	2 967
Total	69 264	10 610	(998)	-	50 676	7 392	(995)	21 803	18 588



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2020	2021	2022	2023 et exercices ultérieurs	Total
Ententes des fournisseurs	2 572	1 315	838	803	4 712	10 240

Dans le cours normal des activités, la Chambre des communes assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux des bureaux de circonscription des députés. Ces garanties couvrent jusqu'à trois mois de frais de location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre des communes au 31 mars 2018, l'obligation maximale est estimée à 2 329 717 \$ (2 081 877 \$ au 31 mars 2017).

11. Passif éventuel

En date du 31 mars 2018, la direction n'a pas connaissance de demandes de remboursement réelles ou éventuelles auprès de la Chambre des communes.

12. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget présentés ont été rajustés afin qu'ils soient conformes à la méthode de comptabilité utilisée pour la préparation de ces États financiers. La note 3 présente un rapprochement général entre les méthodes d'établissement de rapports.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des revenus des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

À la fois les employés et la Chambre des communes versent des cotisations au RRFP. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 23 984 065 \$ (22 829 080 \$ en 2016-2017), soit environ 1,01 fois (1,12 fois en 2016-2017) les cotisations des employés pour les membres existants qui devaient contribuer au coût du RRFP avant le 1^{er} janvier 2013, et 1 fois (1,08 fois en 2016-2017) les cotisations des employés pour les nouveaux membres qui doivent y contribuer depuis le 1^{er} janvier 2013 ou une date ultérieure.

La responsabilité de la Chambre des communes en ce qui a trait au RRFP se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du RRFP.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Prestations de retraite (suite)

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le Compte d'allocations de retraite des parlementaires (compte ARP) et le Compte de convention de retraite des parlementaires (compte CRP). Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. Les députés ont droit à une allocation de retraite à compter de 65 ans ou à une allocation de retraite réduite dès 55 ans, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires, à condition qu'ils aient versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 3 p. 100 de la moyenne la plus élevée des revenus annuels admissibles pour toute période consécutive de cinq ans, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à une pension, à concurrence de 75 p. 100 de la moyenne annuelle des revenus ouvrant droit à une pension. Les allocations de retraite sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

À la fois les députés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Les cotisations régulières versées par la Chambre des communes, comprises dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élèvent à 11 966 360 \$ (15 568 333 \$ en 2016-2017). De plus, une contribution spéciale a été faite par la Chambre des communes à la suite de la dernière évaluation actuarielle de 25 200 000 \$ (néant en 2016-2017); ce montant est compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux.

La responsabilité de la Chambre des communes en ce qui a trait au régime se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du régime. Conformément à la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite sont effectuées au moins tous les trois ans à des fins de capitalisation. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2016.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères et organismes fédéraux ainsi que les autres institutions parlementaires. La Chambre des communes effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes fédéraux. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Services d'installations	67 974	68 414
Part de l'employeur pour les primes d'assurance	23 046	21 211
Frais administratifs liés au traitement des indemnisations des accidentés du travail	266	662
Total des services reçus gratuitement	91 286	90 287

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et de prestation économique de programmes auprès du public. Par conséquent, des organismes de services communs fournissent gratuitement des services particuliers aux ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'aux autres institutions parlementaires. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes.

(b) Autres opérations

Les opérations effectuées avec les ministères et organismes fédéraux et les autres institutions parlementaires qui figurent ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Charges	172 317	146 513
Recouvrements	25 494	17 060



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Charges par fonction

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Députés et agents supérieurs de la Chambre	314 314	273 485
Administration de la Chambre	292 070	273 246
Total des charges	606 384	546 731

16. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.